

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LES CULTES.

Dans la dernière séance du comité des cultes, M. Fayet a présenté quelques observations sur la question de la compétence du comité. Selon lui, c'est à l'Eglise seule à régler les questions de discipline. Si l'Etat intervient dans ces questions, ce ne doit être qu'avec l'agrément de l'autorité religieuse.

M. Pradié profite de cette digression pour reproduire ce qu'il avait dit dans une séance précédente. Selon lui, il est essentiel de fixer préalablement l'étendue des attributions du comité, afin de ne pas engager l'Assemblée dans des conflits dangereux.

M. Isambert ne pense pas, comme M. Fayet, que l'Etat ne puisse s'immiscer dans les questions de discipline. Il cite une foule de précédents historiques qui prouvent, suivant lui, que cette immixtion est un point d'histoire certain et incontestable. En droit, il pense que cette immixtion est nécessaire, sans vouloir toutefois qu'elle aille jusqu'à l'absorption.

M. Arnaud entre dans des considérations générales à propos de la question soulevée par M. Fayet et M. Pradié sur la compétence du comité. Il observe qu'au-dessus de cette question de la compétence, il est une question plus haute, une question qui domine toutes les autres, et qui abrégée, considérablement la discussion, si elle recevait une solution conforme à ses désirs; cette question, c'est la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Il est impossible, quoique l'on fasse d'éviter cette question et de ne pas entrer dans la discussion des principes généraux qui peuvent servir à donner une solution à toutes les questions particulières. Ainsi, pour en revenir à la nomination on ne saurait appartenir à l'Etat, si l'on admet le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. Pradié. — Je ne partage pas tout-à-fait les idées de M. Arnaud. Je pense qu'entre ces idées et celles de M. Isambert il y a un certain milieu qu'il est bon de garder. La séparation absolue des cultes et de l'Etat est pour moi un principe de mort. La vie est, à mes yeux, dans le principe non pas de l'absorption de l'Eglise par l'Etat ou de l'Etat par l'Eglise, mais de l'association ou de l'alliance de l'Eglise et de l'Etat. S'il m'était permis de m'élever à des considérations philosophiques, je dirais que tout est associé, lié dans le monde, que rien n'y est disjoint; que l'âme ne peut se séparer du corps, par exemple, que le corps ne meure à l'instant. Pourquoi ce qui est uni ailleurs ne le serait-il pas dans l'Etat? Pourquoi les cultes n'y seraient-ils pas associés à l'Etat? N'est-il pas possible de les unir à l'Etat sans les absorber? Pour moi je le crois possible, je le crois nécessaire. La loi n'atteint et ne peut atteindre que certains actes répréhensibles. La religion et je ne parle pas de la religion catholique en particulier, mais de toutes les religions qui ont une sanction véritablement morale, la religion est donc le complément nécessaire et obligé de la loi. Il y a donc des rapports nécessaires entre l'Eglise et l'Etat. Il y a donc des lois à faire à cet égard puisque les lois ne sont que l'expression des rapports vrais, des rapports nécessaires. C'est sur ce principe supérieur, sur ce principe philosophique que je fais reposer le budget des cultes. Je le fais donc reposer sur une loi vraie, sur une loi philosophique. Je lui donne donc une base assurée, puisque je le fais reposer sur une loi nécessaire, à la différence de plusieurs des honorables préopinants qui ne voient dans le budget qu'une question de convenance, de temps et d'opportunité. On me parlera cette digression; je reviens à la question de la nomination des évêques. Je le répète, je ne veux pas l'absorption de l'Eglise par l'Etat, mais leur association. L'évêque ne doit donc pas être nommé par l'Etat, car alors, selon moi, il y aurait immixtion, et immixtion bien voisine de l'absorption. Je ne considère pas l'Eglise comme une souveraineté, quelles que soient mes opinions intimes à cet égard. Je la considère ici comme une association libre; je la considère en philosophe, en législateur et non en chrétien. Eh bien! je dis qu'il n'y a pas de liberté des cultes, de liberté d'association, si l'évêque est nommé directement par l'Etat; car alors il y a immixtion dans la discipline de l'Eglise. Or, cette immixtion je la combattrai toujours. Cependant, comme il ne faut pas que l'Etat demeure entièrement étranger à la nomination des évêques, puisque je veux l'alliance par le budget, je voudrais que l'Etat eût le droit de veto, pût apporter son veto à l'élection de l'évêque par le clergé. Alors tous les intérêts seraient garantis et sauvegardés. — M. Pradié voudrait que les évêques fussent nommés par un conseil provincial où seraient réunis les évêques, les chanoines, les hauts dignitaires ecclésiastiques et les délégués du clergé secondaire. Le droit de veto serait réservé à l'Etat.

M. Charut développe un système d'élection où il fait entrer l'élément laïque. Il voudrait que les membres des fabriques eussent voix consultative. Les conseils de fabrique erraient des délégués au chef-lieu du diocèse où se réuniraient les évêques de la province et les délégués du clergé du diocèse. L'élection serait faite par les évêques et les délégués du clergé, et soumise à l'approbation de l'Assemblée des délégués des fabriques. Une fois que l'élément laïque et l'élément ecclésiastique seraient tombés d'accord, le candidat serait soumis à l'agrément du chef de l'Etat.

M. Pournier. Dans la question grave de l'élection des évêques, et en me plaçant au point de vue pratique et possible, je crois: 1° qu'il faut admettre le principe de l'extension de l'élection; 2° qu'il ne faut pas y admettre l'élément laïque. L'élection est dans nos mains, elle s'étend de plus en plus. Elle est le résultat du principe démocratique, qui est lui-même en parfaite harmonie avec le principe chrétien. Il est bien, si cela est possible, convenable et avantageux, qu'il soit sans application dans les choses religieuses. Cette application remplirait le vœu d'une partie notable du clergé, qui serait heureux de participer à l'élection de ses chefs, et qui en est digne par ses lumières et ses vertus.

Mais il ne faut pas admettre dans l'élection des évêques l'élément laïque, 1° parce que la milice sacerdotale est une milice à part; c'est à elle à se recruter elle-même; et se-

rait aussi déraisonnable d'y admettre l'élément laïque que de faire nommer par les ecclésiastiques les chefs d'une milice séculière, de la garde nationale, par exemple. 2° Il est essentiel de conserver dans le clergé, et spécialement dans ses chefs, l'esprit religieux dans sa pureté. Il faut donc s'abstenir d'y immiscer le sentiment temporel et secondaire, et d'introduire dans les élections épiscopales l'esprit de préoccupations politiques ou d'intrigue qu'y entraînerait nécessairement l'adjonction des laïques. Il faut pour conserver au clergé lui-même son action sociale, car l'évêque et le pasteur ne sont utiles à la société, n'y exercent une action sociale avantageuse qu'autant qu'ils se tiennent dans la sphère élevée de leurs attributions, leur caractère et leur action ne pouvant que souffrir de toute influence politique subie ou exercée.

Je voudrais donc que lors de la nomination d'un évêque, les évêques de la province ecclésiastique, le chapitre et les curés du diocèse où a lieu la vacance fussent convoqués pour faire l'élection dans des formes qu'on fixerait plus tard.

Cependant, l'Eglise comme l'Etat, dans la situation actuelle du moins, et en s'en tenant au concordat, sont dans des rapports qui plus d'un point de vue, ne peuvent être entièrement rompus, l'Etat, dans la personne de son chef, et comme représentant de son intérêt temporel, nommerait, sur la liste des trois ou cinq candidats élus par le clergé, celui qui lui agréerait davantage. Ainsi serait conservé, même dans sa teneur, l'article du concordat qui abandonne au chef de l'Etat, sans s'occuper des opérations préalables, la nomination des évêques, réservant au souverain Pontife, avec le droit d'acceptation ou de refus, en cas d'indignité, l'institution qu'évidemment il peut seul conférer, et le chef de l'Etat aurait toujours les garanties suffisantes contre une nomination compromettante pour l'ordre public.

Vouloir étendre au-delà le principe d'élection, ce serait se jeter dans des complications qui troubleraient sans résultat et sans cause le bel ordre de l'Eglise. Et rien dans l'esprit public ne motive de semblables prétentions, car on ne voit pas que l'opinion se soit préoccupée de cette question et que les feuilles ou écrits périodiques l'aient même soulevée.

Si dans les premiers siècles l'élection des évêques s'est faite avec le concours du peuple, ce n'a jamais été par le peuple seul, ni par un droit inhérent à la multitude, ni même toujours avec son concours.

Quant aux conseils de fabriques, ils n'ont été institués que pour l'administration du temporel des églises, et conséquemment ils n'ont rien de commun avec l'élection des chefs de l'Eglise.

DES JÉSUITES.

Suite et fin.

M. L'ÉDITEUR,

Troisième question: quelle a été la tactique des ennemis des jésuites, surtout en France, au dix-huitième siècle?

La voici telle que nous la lisons dans les ouvrages, les mémoires et les correspondances du temps; et les faits en sont une démonstration indubitable. La tactique était d'anéantir la religion et l'Eglise de Jésus-Christ; et pour cela d'anéantir d'abord les jésuites, ensuite tous les ordres religieux et enfin le clergé séculier.

Un seigneur anglais, franc-maçon des plus hauts grades, qui voyageait en Italie en 1752, fit la connaissance du P. Raffay, professeur de philosophie à Ancône. Ayant pris en affection ce religieux, en qui il reconnut beaucoup de talents et de qualités aimables, il lui dit en confidence que, jeune et libre encore, il ferait bien de songer à se procurer un état, parce qu'avant peu et sûrement avant vingt ans, sa société serait détruite. Le jésuite étonné de ce ton d'assurance demanda au donneur d'avis en punition de quel crime son ordre aurait à subir un pareil sort. «Ce n'est pas, reprit le franc-maçon, que nous n'estimions bien des individus de votre corps, mais l'esprit qui l'anime contrarie nos vues philanthropiques sur le genre humain. En assujettissant au nom de Dieu tous les chrétiens à un pape et tous les hommes à des rois, vous tenez l'univers à la chaîne. Vous passerez les premiers: après vous, les despotes auront leur tour.» Mais venons à la tactique des ennemis de la société en France. Voltaire avait insinué à Frédéric la pensée de persécuter l'Eglise pour en accélérer la ruine. Le roi de Prusse plus circonspect que le patriarche, lui traça un plan de destruction plus sûr et plus efficace que la violence «il n'est point réservé aux armes, dit-il, de détruire l'infâme; elle périra par les bras de la vérité et par la séduction de l'intérêt. Si vous voulez que je vous développe cette idée, voici ce que j'entends. J'ai remarqué et d'autres comme moi, que les endroits où il y a plus de couvents de moines sont ceux où le peuple est le plus aveuglément attaché à la superstition. Il n'est pas douteux que si l'on parvient à détruire ces asiles du fanatisme, le peuple ne devienne un peu indifférent et tiède sur ces objets qui sont actuellement ceux de sa vénération. Il s'agirait de détruire les cloîtres, au moins de commencer à en diminuer le nombre. Ce moment est venu, parce que le gouvernement français et celui d'Autriche sont en dettes, qu'ils ont épuisé les ressources de l'industrie pour acquitter leurs dettes, sans y parvenir. L'appât des riches abbayes et des couvents bien rendus est tentant. En leur représentant le mal que les cénobites font à la population de leurs Etats, et la facilité de payer leurs dettes en y appliquant les trésors de ces communautés qui n'ont pas de successeurs, je crois qu'on les déterminerait à commencer cette réforme, et il est à présumer qu'après avoir joui de la sécularisation de quelques bénéfices

leur avidité engloutira le reste. Tout gouvernement qui se déterminera à cette opération sera ami des philosophes et partisan de tous les livres qui attaqueront les superstitions populaires et le faux zèle qui voudra s'y opposer. Voilà un petit projet que je sou mets à l'examen du patriarche de Ferney. C'est à lui, comme père des fidèles de le rectifier et de l'exécuter. Le patriarche m'objectera peut-être ce qu'on fera des évêques; je lui réponds, qu'il n'est pas tems d'y toucher, qu'il faut commencer par détruire ceux qui souffrent l'embrâsement du fanatisme au cœur du peuple, dès que le peuple sera refroidi, les évêques deviendront de petits garçons dont les souverains disposeront par la suite des tems, comme ils voudront.»

«Votre idée, répondit aussitôt Voltaire au roi philosophe, d'attaquer par les moines la superstition chrétienne, est d'un grand capitaine. Les moines, une fois abolis, l'erreur est exposée au mépris universel: on écrit beaucoup en France sur cette matière: tout le monde en parle; mais on n'a pas vu cette affaire assez mûrie. On n'est pas assez hardi en France: les dévots ont encore du crédit.» Frédéric développe les mêmes idées dans sa correspondance avec le père de la raison, D'Alembert, le plus méchant des philosophes; et elles furent suivies: on commença donc par les jésuites. «Les jésuites, dit d'Alembert, dans le libelle cité plus haut, intolérants par système et par état, n'en étaient devenus que plus odieux (aux philosophes). On les regardait, si je puis parler ainsi, comme les grands grenadiers du fanatisme, comme les plus dangereux ennemis de la raison, et comme ceux dont il importait le plus de se défaire. Les parlements, quand ils ont commencé à attaquer la société, ont trouvé cette disposition dans tous les esprits. C'est proprement la philosophie qui, par la bouche des magistrats, a porté l'arrêt contre les jésuites; le Jansénisme n'en a été que le sollicitateur.» D'Alembert fait ensuite des vœux pour qu'une société si pernicieuse à la philosophie soit à jamais effacé de dessus la terre. Mais la destruction des jésuites n'était que le premier coup. «Le parti philosophique, dit un illustre jurisconsulte, avait depuis longtemps, formé le projet de frapper tous les ordres monastiques. Il était en effet facile de prévoir que le clergé séculier, absorbé par l'administration des paroisses, pourrait difficilement se livrer à la réputation des livres qui, à cette époque inondaient déjà le monde.»

«Voilà pourquoi, comme le dit encore d'Alembert, M. de La-Chalotais, le fameux procureur du parlement de Bretagne, ne s'est point amusé à prouver laborieusement et faiblement que les autres moines valaient beaucoup mieux que les jésuites; il a vu de plus haut et de plus loin: sa marche au combat a été plus franche et plus ferme. L'esprit montagnard, a-t-il dit, est le fleau des états; de tous ceux que cet esprit anime, les jésuites sont les plus nuisibles, parce qu'ils sont les plus puissans; c'est donc par eux qu'il faut commencer à secouer le joug de cette nation pernicieuse. Il semble que cette illustre magistrat ait pris pour sa devise ces vers de Virgile:

Ductores que ipsos primum capita alta ferentes
Cornibus arboris sternit: tum vulgus et omnem
Miscet agens telis nemora interfrondea turbam.

(Enéide livre I.)

D'Alembert résume ses idées en disant, qu'il veut la proscription, l'anéantissement de tous les ordres religieux qui, par la nature de leurs fonctions, peuvent exercer sur la société une influence immédiate; c'est le mot de l'énigme. Conséquemment la philosophie s'occupait à calomnier, à gâter, à harceler et à torturer les différents ordres; tant qu'enfin elle les anéantit tous en France et fit crouler avec eux le clergé séculier. L'Eglise et la religion «Ecrasez l'infâme, me répétez-vous sans cesse; c'est ainsi que d'Alembert écrit à Voltaire avec ce ton impie et gougnard qui le flétrit; eh, mon Dieu, laissez-la se précipiter d'elle-même à sa perte; elle y court plus vite que vous ne pensez.... Pour moi qui vois tout en ce moment (14 mai 1762) couleur de rose, je vois d'ici les Jansénistes mourant l'année prochaine de leur belle mort, après avoir fait périr cette année-ci les jésuites de mort violente, la tolérance s'établir, les protestants rappelés, les prêtres mariés, la confession abolie, et le fanatisme écrasé sans qu'on s'en aperçoive.»

Quelle est la tactique des ennemis des jésuites modernes? elle ne paraît pas un mystère. On se rappelle la révolution Suisse: la conduite des corps francs; l'expulsion non seulement des jésuites, mais encore de leurs soudoyés affiliés, frères et sœurs de toutes couleurs. Qu'on voie comment le grand conseil du Valais traite l'abbaye de St. Maurice, l'hospice de St. Bernard, l'évêque et le chapitre de Sion. Un de vos derniers numéros M. l'éditeur, nous disait qu'il M. Luquet échoue dans sa légation Suisse. Nous lisons dans votre numéro du 30 mai sous la rubrique de Fribourg: «Les trois couvents d'Auterive, la Part-Dieu, les Augustins sont supprimés dès ce jour. Ce sont les plus riches: quant au couvent des capucins et des cordeliers, on laisse mourir de leur belle mort les conventuels qui y sont renfermés. Défense leur est faite de recevoir des novices. Les couvents de femmes sont aussi supprimés.» Nous voyons dans le même numéro, avec quelle dureté les vénérables enfans de St. Liguori sont chassés de Vienne en Autriche. J'ai sous les yeux le programme du ministère Sardais qui a expulsé les jésuites, et j'y lis entre autres les dispositions suivantes: art. 2 suppression des ordres religieux «non mendians, et séquestre de leurs biens au profit de l'Etat. Art. 3 suppression de toute corporation ecclésiastique affiliée aux jésuites, ou crue

telle Art. 4 séquestre de toutes les propriétés ecclésiastiques, en considération d'une pension annuelle, qui se donnera par voie d'indemnité aux titulaires. Art. 5 entière émancipation des étudiants et liberté d'enseignement etc. etc. Et Gioberti, prêtre apostat réfugié auparavant à Lausanne, chez un capucin apostat, et libelliste, est un des premiers hommes de la chambre haute, installée à Turin! Voilà un échantillon des tentatives de ceux qui renvoient les jésuites. Que si quelqu'un n'a point d'idée arrêtée sur cette matière, je le prie de suivre encore les évènements pendant quelque mois; et certes, j'en réponds, il saura à quoi s'en tenir.

Quatrième question: quels étaient les défenseurs et les amis des jésuites au dix-huitième siècle? Clément XII qui a publié des bulles si honorables aux jésuites, et a demandé à Dieu et obtenu de mourir plutôt que de les contrister: après l'illustre de Beaumont, tout évêque français en convulsions, excepté trois évêques jansénistes; le Dauphin, Stanislas de Lorraine, la masse imposante des magistrats vertueux, les amis de la religion, de l'Eglise, des sciences et des lettres, de l'éducation; les gens de bien de toutes les classes qui n'étaient ni rivaux ni dupes. Inutile de dire combien plus tard l'infortuné, Clément XIV résista longtemps à l'acharnement des ennemis de la société, et avec quelle amertume il déplora sa faiblesse. Tout le monde sait que Frédéric lui-même garda les jésuites plusieurs années, et Catherine II les garda toujours; et le providence leur laissa l'asile de la Russie jusqu'en 1820, époque où le monde entier était de nouveau ouvert à leur zèle.

Quels sont aujourd'hui les défenseurs et les amis des jésuites? Pie IX qui leur donna tant de preuves de son dévouement, de son estime, et de son affection toute paternelle. Parmi les divers traits cités par les journaux qu'il me suffise d'en rappeler quelques-uns. Qu'on se rappelle les étonnantes du grand Pontife à l'académie que lui donna le clergé romain, sa visite à l'Eglise de Jésus le dernier jour de l'an, la réception qu'il fit aux députés jésuites de toutes les provinces, les déclarations et proclamations qu'il publia en leur faveur, mais surtout l'adieu si touchant, qu'il fit au P. Rothemann, leur général, lorsque son ministère responsable et son gouvernement représentatif lui arrachèrent malgré lui ces hommes si utiles, si innocents et si calomniés. «On dit, a écrit la Tablet, qu'après le St. Père fondit en larmes, et dit formellement qu'il ne pouvait plus se promettre de rester à Rome, puisqu'il était forcé d'en faire partir les plus illustres défenseurs de la religion.» L'évêque français qui en défendait sous Grégoire XVI la liberté d'enseignement avait compris que la cause de la foi était renfermée dans celle des jésuites, ne les répudia certainement pas. Le roi de Naples a refusé de signer leur exil, leur a fait des offres généreuses et prodigué des secours. Les antécédents de Charles Albert parlent à croire qu'il a eu la main forcée. Tout ce que l'Europe renferme de catholiques éclairés et désintéressés est du fond du cœur dévoué aux jésuites. Bon nombre d'honnêtes protestants reconnaissent hautement leur innocence et sympathisent à leurs malheurs, tandis que la masse des autres ne sait comme s'expliquer le phénomène. Malte les a reçus à bras ouverts: la France n'a pas encore osé les repousser; l'Empereur de la Chine les appelle; l'Union Américaine leur ouvre son sein, et alloue de forts subsides à leurs universités; les missions leur tendent les bras; et le Sultan lui-même leur donnera asile et protection.

L'Eglise seule a les promesses de l'immortalité. Si l'ordre des jésuites était miné par les crimes de ses membres, par des scandales domestiques, par des suspensions, par le relâchement, il ne tarderait pas à voler en éclats. Mais la providence divine ne permet pas ordinairement que la persécution extérieure de l'infidélité, de l'hérésie et de l'impiété remporte sur une vaste corporation, qui observe en conscience ses lois et ses règles, un triomphe complet et durable. L'extermination entière au Japon et le bref de Clément XIV sont deux phénomènes uniques dans l'histoire, et qui stigmatisent moins les jésuites que leurs ennemis. Du reste des coups analogues peuvent produire des effets du même genre: et les jésuites d'aujourd'hui aussi innocents que leurs devanciers ont les mêmes droits qu'eux aux honneurs de la persécution. Mais le maître leur a dit: «le temps va venir et il est déjà venu où vous serez dispersés. Je vous ai dit ceci afin que vous trouviez la paix en moi. Ce monde vous mettra sous le pressoir; mais ayez confiance; j'ai vaincu le monde.

Agréez... ADELPHIS.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 25 JUILLET 1848.

LETTRES DE MGR. HUGHES.

LETTRE VIII.

(Suite.)

79. Notre Seigneur aurait pu sans doute organiser son église sur des principes différents et pourvoir à sa conservation et à sa perpétuité pour quelque principe qu'il eût adopté. D'après le principe des raisonneurs privés, l'Église d'un Pasteur suprême dans le gouvernement de ce qu'ils appè-

lent l'église, serait une absurdité inconcevable, et comme ils sont très sages dans leur propre opinion, ils regardent sans doute les catholiques comme singulièrement aveuglés, parce qu'ils n'ont pas la même opinion qu'eux de la suprématie du Pape. L'autorité du Pape ne résulte pas néanmoins des avantages que son admission procure à l'église catholique; mais elle résulte de l'autorité de Jésus-Christ, déléguée à St. Pierre individuellement d'abord, et par lui à ses successeurs légitimes dans tous les âges. C'est de son institution comme partie et partie intégrante de l'église qu'il a fondée, que vient cette loi à laquelle toutes ses autres institutions se rapportent essentiellement, et sans laquelle elles auraient été non seulement incomplètes, mais encore sans efficacité. Maintenant, il est hors de toute discussion, comme fait historique, que les évêques de Rome ont été reconnus, dans tous les âges du christianisme, par leurs contemporains pour les successeurs certains et légitimes de St. Pierre. Vous ne devez pas non plus négliger de regarder comme quelque chose qui est un témoignage pour les catholiques, la protection spéciale de Dieu sur la ligne de cette succession, que les sièges épiscopaux fondés par les Apôtres, ont disparu dans les révolutions du monde, qu'on a perdu toute possibilité d'identifier la succession épiscopale dans aucun des douze autres sièges en particulier, tandis que celui fondé par St. Pierre existe encore, et la succession directe de la principauté que Jésus-Christ lui a conférée dans le gouvernement de toute l'église, s'est transmise de l'un à l'autre dans la ligne de ses successeurs nommément, avec autant de régularité qu'on la trouve dans l'histoire d'aucune souveraineté temporelle dans le monde. Cet ordre n'est pas interrompu par les prétentions de plusieurs rivaux qui ont quelquefois scandalisé l'église. Tous reconnaissent même alors la suprématie de Pierre, dans le successeur légitime de son apostolat suprême, et la seule question était une question de fait, qu'une expérience postérieure n'a jamais manqué de déterminer en dernier ressort.

50. Comme je l'ai déjà remarqué, il n'entre pas dans le but de ces lettres de réunir les témoignages historiques par lesquels on établit la suprématie du Saint Siège, comme matière de fait, dans les différents siècles qui se sont écoulés depuis l'origine du christianisme. Et je puis d'autant plus volontiers omettre ces témoignages qu'on annonce comme étant maintenant sous presse, un ouvrage traitant expressément de ce sujet, de la plume du savant évêque catholique de Philadelphie. Il suffit pour mon objet que je dise que je ne connais aucune période de temps durant laquelle l'évêque de Rome n'ait exercé des pouvoirs qui sont absolument inexplicables sans l'hypothèse d'une suprématie reconnue, soit que ce mot fut employé ou non pour l'exprimer. — Dès le commencement nous le voyons s'interposer, pour employer un terme énergique, dans des matières qui, de droit paraissent appartenir à d'autres Evêques de l'église. Mais, ce qui est plus, nous ne voyons pas qu'aucun de ces Evêques se soient plaint de cet empiétement, ou qu'ils aient refusé de lui reconnaître le droit de prendre connaissance de ce qui se passait dans les différentes portions de l'église soumise à leur juridiction. Il est vrai qu'il a quelquefois été adressé des remontrances au Pape par d'autres Evêques, mais toujours dans un langage respectueux et soumis envers l'autorité supérieure et, ce qui est plus remarquable, ces représentations n'eurent jamais pour objet de mettre en question la substance de son droit d'intervention, mais avaient toujours rapport à la forme ou à quelque circonstance incidente de cette intervention. Je trouve que dans tous les âges on s'adressait et on en appelait à cette intervention comme au remède souverain, qui pouvait guérir et faire disparaître les maux et les désordres qui affligeaient l'église jusqu'aux limites les plus éloignées du christianisme. Je trouve que dans les premiers siècles, la ferveur des nouveaux chrétiens et le peu d'élévation du Souverain Pontife ont pu rendre inutile et inopérant la définition, exprimée par paroles ou par écrit, de l'étendue ou de la nature de la suprématie dont il était chargé comme successeur de St. Pierre, et que néanmoins il exerçait alors, chaque fois que l'occasion le demandait, le pouvoir compris dans cette prérogative. Je vois Nestorius, dans le cinquième siècle, en appeler à lui en faveur de ses nouvelles doctrines, comme le fit Luther, au commencement du seizième à l'appui des siennes; et nous pouvons tirer la conclusion raisonnable que, s'il n'avait pas condamné leurs erreurs, sa suprématie n'aurait été niée ni par l'un ni par l'autre. Je vois dans tous les âges, que l'on a parlé du saint apôtre Pierre et qu'on l'a regardé comme ayant été distingué des autres Apôtres par des prérogatives et des honneurs spéciaux et particuliers, conférés à lui seul par le Divin Maître.

51. Ainsi dans l'Evangéliste St. Mathieu : " Simon Pierre, prenant la parole, dit : Vous êtes le Christ, fils du Dieu vivant. Jésus lui répondit : Vous êtes bienheureux, Simon, fils de Jann; car ce n'est pas la chair ni le sang qui vous ont révélé ceci, mais mon Père qui est dans le ciel. Et moi je vous dis, que vous êtes Pierre et que sur cette pierre je bâtirai mon église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je vous donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel (1)." Ce qui est raconté ici par l'écrivain inspiré, était arrivé plusieurs années auparavant. Ce n'est pas le récit du texte qui a donné cette prérogative au chef des Apôtres, mais le tout est rapporté comme un fait historique, arrivé durant la vie et le ministère de notre Divin Rédempteur. Vous voyez qu'il se rapporte à Pierre seul. Que signifie-t-il? Les catholiques trouvent et ont toujours trouvé la réponse à cette question dans l'enseignement et la pratique de l'église. Et ils l'auraient eu cette réponse que St. Mathieu eût écrit ou non son évangile. Nous voyons aussi dans le 22e chap. de St. Luc, que lorsque Satan demanda à pouvoir enlever les Apôtres comme le froment, notre Divin Sauveur pria, mais la prière, comme le remarque le texte, était pour Pierre seul, comme si de son salut dépendait celui de tous les autres. Cette conduite et ce langage de notre Divin Sauveur ne signifiait-il rien? Dans ce cas pourquoi s'en est-il servi? ou plutôt quelle autre signification a-t-il pu lui donner que celle enseignée de tout temps par l'Eglise. Encore dans le 2e chap. de St. Jean après sa résurrection, Notre Seigneur commanda deux fois à St. Pierre de paître ses agneaux et la troisième fois de paître les brebis de son troupeau. Ainsi Pierre seul fut établi pasteur du troupeau entier et c'est ainsi que fut accompli ce que Jésus-Christ avait dit ailleurs dans le 10e chapitre de St. Jean : " J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie : il faut aussi que je les amène, et elles entendront ma voix, et il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur." Je pourrais fixer votre attention sur plusieurs autres passages des pages sacrées où sont consignées très distinctement les preuves de la prééminence et de la suprématie de St. Pierre; mais ceux-ci suffiront, surtout si on les rapproche de l'histoire de l'église catholique, dans laquelle de fait comme de droit les successeurs de St. Pierre ont toujours exercé la suprématie et la prééminence, à eux conférée de cette ma-

nière, avec l'approbation universelle de l'église, et sans aucune réclamation exceptée de la part des raisonneurs privés des différents siècles dont c'était le devoir des Papes, et en qualité de gardien suprême de la foi et comme organe officiel de l'église, de condamner et d'anathématiser les opinions hétérodoxes.

LE CANADIEN.

Le Canadien de Québec a enfin rompu le silence qu'il voulait garder au sujet du Packet de Bytown. Nos lecteurs se rappellent en effet que le Canadien reproduisit, il y a quelque temps, un article qui se trouvait dans le Packet de Bytown en faveur de la politique de M. Papineau, et faisait entendre que cet article était éditorial. Or, il a été prouvé depuis que ce n'était qu'une correspondance. Le Packet lui-même pour montrer combien le Canadien avait mal agi à son égard en cette occasion, disait, quelques temps après : " Si le Canadien s'imaginait que nous supportons M. Papineau; nous allons le démentir de suite. Nous ne sommes pas un appui de la politique de M. Papineau, et nous sommes surpris que le Canadien, pour parler ainsi, s'appuie sur une de nos correspondances, avec l'autour de laquelle nous disions que nous différons d'opinion." Mais voilà bien le Canadien qui, à ce sujet, nous cherche querelle; c'est une vraie querelle d'Allemand. Il prétend que nous n'avons pas bien traduit le Packet et que nous avons dénigré le sens de l'article de ce journal. Pour que nos lecteurs soient à même de juger et afin que le Canadien ne puisse pas (si nous nous étions trompés) nous accuser de l'avoir fait à dessein, nous donnons d'abord le passage même du Packet, que voici :

" If such is his impression, we will undeceive him at once. We are not a supporter of M. Papineau's policy, and we feel surprised that the Canadien would for a moment suppose that the publication of a Communication by us, with the writer of which we did not wholly agree in opinion, should be the ground upon which he has chosen to for his conclusion." Maintenez donc la traduction du Canadien : " Si telle est son impression, nous le démentirons de suite. Nous n'appuyons pas la politique de M. Papineau, et nous sommes surpris que le Canadien ait pu supposer un instant que la publication d'une lettre d'un correspondant avec l'opinion duquel la nôtre ne s'accordait pas entièrement, pût être la base sur laquelle il a bien voulu appuyer ses conclusions."

Eh bien ! si l'on compare notre version avec celle du Canadien, on pourra probablement dire que celle du Canadien est plus littérale, c'est du *mot-à-mot*, plus pur; mais on ne pourra pas dire que la nôtre ne rend pas exactement le sens du passage du Packet. Dans tous les cas, nous n'avons jamais voulu dire que nous traduisions mieux que le rédacteur du Canadien. C'eût été une témérité de notre part; et d'ailleurs, quand même nous eussions été portés à le croire, nous devrions aujourd'hui changer d'opinion, après l'assurance que le Canadien donne du contraire. Nous aurions pu encore nous souvenir que tout le monde n'a pas toujours les mêmes moyens de s'instruire, et puis nous aurions dû nous souvenir que, depuis le règne de lord Durham qui a sans doute donné des loisirs au rédacteur du Canadien, notre confrère a pu se livrer tout à fait à l'étude de la langue anglaise.

Quant à toutes les jolies épithètes que nous adressé le Canadien, nous n'en ferons aucun cas. C'est sans doute une petite réminiscence du passé. Le rédacteur du Canadien a encore sur le cœur les remarques que nous avons faites à son sujet, il y a quelques mois, sur l'appréciation parisienne de l'ouvrage de M. Garneau. Dans le temps, il ne savait comment se retirer de ce mauvais pas; aussi s'est-il tû. Mais aujourd'hui qu'il s'agit d'un tiers, et qu'il pense nous trouver en faute, il donne libre cours à ses petites rancunes à notre égard. Mais il peut continuer ainsi tant qu'il le voudra; nous ne prendrons pas la peine de relever ses injures, par la raison que cela nous répugne, et qu'ensuite nous sommes certain que le Canadien a étudié le chapitre des invectives, bien mieux que nous.

Le Herald de samedi raconte, d'après l'Examiner de Toronto que les protestants du Newcastle district sont opprimés par les catholiques. Il cite à cet effet plusieurs allégues, qui, s'ils étaient absolument tels que rapportés, devraient rendre peu honorable et bien condamnable la conduite des oppresseurs. Nous ne voulons pas mettre en doute la véracité du correspondant de l'Examiner cité par le Herald; mais nous devons dire qu'il nous est impossible de condamner une partie sans l'entendre. Le correspondant a beau être la personne la plus respectable possible, il ne saurait nier que quelque fois l'imagination du moment, l'excitation, etc., rendent des personnes injustes, malgré elles. Ainsi nous ne pouvons nous prononcer en cette occasion, vu que nous n'entendons qu'une partie.

Quant aux réflexions du Herald au sujet des catholiques et des orangistes, nous croyons devoir différer d'opinion avec lui. Car de même que nous demandons pour les catholiques l'exercice complet et entier de leur droits; ainsi, nous trouvons qu'il n'est que juste que les orangistes aussi bien que tous les protestants jouissent aussi de leurs droits. Nous avons eu occasion dernièrement de parler de la Fête-Dieu. Certains protestants disaient qu'il fallait supprimer cette procession; que les catholiques devraient faire toutes leurs cérémonies dans leurs églises. Nous nous sommes élevé contre une semblable prétention, parce qu'd'abord c'est un droit que les catholiques ont d'en agir ainsi; ensuite parce que cette procession, comme toutes celles des catholiques, n'injurie et ne provoquent personne. Les cantiques, les psaumes, etc., qu'on y chante, sont des prières et des louanges à Dieu; jamais il ne s'y glisse, jamais il ne s'y est glissé la moindre injure pour nos frères protestants. Jamais les catholiques n'y ont provoqué par leurs gestes, ou leurs chants, leurs frères séparés. Il ne peut donc y avoir aucune raison de supprimer ces processions; au contraire, l'esprit de liberté, qui règne aujourd'hui plus que jamais, doit être en faveur de ces processions religieuses.

Cette manière de voir et de juger les processions des catholiques, nous porte tout naturellement à être des plus libéraux possible en faveur des protestants. D'ailleurs nous sommes pour que la religion ait, comme l'état, la plus grande latitude possible: Il faut qu'elle ait le plus de liberté qu'il se peut. Bien entendu que cette liberté doit être circonscrite dans de justes bornes. Au-

trement la liberté devient anarchie et produit les journeaux semblables à celles des 23, 24, 25 et 26 juin 1848! Ainsi, nous sommes d'avis que les orangistes, s'ils sont une secte de protestants, doivent pouvoir faire publiquement leur processions religieuses. Les orangistes ne doivent pas être plus restreints que les autres, il faut qu'ils aient les mêmes droits; mais aussi ils ne doivent pas en avoir plus. Si leurs processions sont paisibles; si elles ne blessent pas la morale publique; si les chants et les cris, les gestes, etc., ne sont pas des provocations ou des insultes aux personnes d'une croyance différente; si elles ne s'arrêtent pas devant les maisons de certains individus pour là y commettre des voies de fait; si, en un mot, elles sont un honneur rendu à Dieu et n'attaquent, n'outragent personne; les orangistes doivent pouvoir les faire, et les empêcher, c'est porter atteinte à leurs droits de citoyens. Nous en disons autant de toutes les autres dénominations religieuses, parce qu'elles doivent recevoir la même protection et avoir l'usage de droits semblables.

Néanmoins nous voulons être bien compris. Nous demandons pour les autres la même liberté que nous demandons pour nous. Nous demandons pour eux la même protection que pour nous. Nous ne pouvons pas croire que quelques personnes trouvent à redire à cela car ce ne sont là que des choses qui sont selon l'esprit libéral du 19e siècle, dont la liberté doit servir tout aussi bien à la religion, qu'à la politique. Dans tous les cas, nous voulons ici nous expliquer franchement: nous l'avons fait; maintenant il n'y a que la calomnie et la malice qui pourraient nous accuser et accuser les catholiques du Canada, de ne vouloir de liberté que pour eux, et d'être des plus intolérants pour leurs adversaires religieux.

Car bien que nous ne soyons guère en faveur de la procession orangiste du 12 juillet, nous prétendons vouloir pour les autres la même liberté religieuse que nous voulons pour les catholiques. La procession du 12 juillet est en effet une procession purement politique. On a beau dire que l'on se rend à l'Eglise, ce n'est là qu'un prétexte. Il est notoire que cette procession, est faite dans le but de se réjouir d'une victoire gagnée contre les Irlandais catholiques. Ceux-ci savent si bien cela, qu'ils prennent pour une insulte la procession en question. Que les orangistes ce jour là se réjouissent ensemble, mais non publiquement, mais sans braver leurs adversaires religieux et politiques, personne n'y trouvera à redire; mais s'ils prétendent sortir en procession et agir, ce jour là, comme ils l'ont fait par le passé, voilà qui est différent et qui ne doit pas se tolérer.

La Gazette de Montréal, qui est si loyale, entretient depuis longtemps ses lecteurs du sujet de la présence des juges. Comme on peut le penser, notre confrère la Gazette a pris fait et cause pour M. Day et Smith. Or, on sait que ces deux juges ont référé le sujet de leur différend avec M. Bedard, au Conseil Privé de la reine. Eh bien! dans sa feuille du 18, la Gazette de Montréal s'exprime comme suit par la bouche d'un correspondant qu'il ne désavoue pas :

" I do not know what may be the decision of Her Majesty in privy council; but apprehend that our present Ministry have put two nails into their own coffin, and that, if their proceedings in Mr. Bedard's case be sustained, there will be one nail put into the coffin of the British monarchy!"

" Ce qui veut dire en français : " Je ne sais pas quelle sera la décision de S. M. en Conseil Privé; mais je crains que le présent Ministère n'ait posé deux clous à leur propre cercueil, et que, si leurs procédés dans l'affaire de M. Bedard sont soutenus, ce ne soit un clou de posé au cercueil de la monarchie britannique."

Quel langage de la part d'un journal comme la Gazette de Montréal, qui vante si fort sa loyauté, et qui affecte d'être si affectionné à la couronne anglaise! Mais ne vous en étonnez pas; car il s'agit dans le moment d'un de ces hommes qui ne sont loyaux qu'autant que tous leurs désirs sont satisfaits. Du moment qu'ils sont contrariés le moins du monde, ils sont les premiers à menacer leur souverain d'avoir recours à l'insurrection.

ARRIVEE DE L'HIBERNIA.

Parti le 8 juillet de Liverpool, a New-York le 21 au soir.

Nous empruntons à la Minerve la traduction des nouvelles télégraphiques qui suivent :

France.—La dernière insurrection a été complètement étouffée, et la tranquillité parfaitement rétablie. Le général Cavaignac est, pour ainsi dire " Un Dictateur " irresponsable, qui s'occupe avec ardeur à consolider le gouvernement. Les fonds publics augmentent rapidement; c'est la première fois qu'une aussi sensible amélioration se fait remarquer depuis la chute de la monarchie de Louis-Philippe. On espère que la France obtiendra un gouvernement puissant, juste et modéré, comme la récompense de ses sacrifices, et du sang versé par ses enfants.

Lamartine et Ledru-Rollin sont tenus en état de suspicion. On croit généralement que Ganssidière était le chef de la dernière insurrection. M. Curat, ministre de l'Instruction publique, depuis la révolution de février, a résigné. Il y a maintenant à Paris, et dans ses environs plus de 100,000 soldats.

Les ateliers nationaux à Paris, ont été dissous. Le nombre des prisonniers, par suite de l'insurrection, monte à 11,000 hommes environ. Le parti républicain modéré acquiert chaque jour plus de force dans l'Assemblée Nationale. Tous les habitants de Paris, qui ne font pas partie de la garde nationale, ont été désarmés. On a fait d'importantes découvertes qui établissent quels sont les citoyens, qui ont fourni des fonds pour exciter à la rébellion.

Il y a encore du trouble dans les départements. Louis-Napoléon a été nommé représentant en Corse. Il a obtenu 35,000 voix, sur 38,000.

Chateaubriand est mort le 4 de ce mois.

Italie.—Il y a eu quelques condamnations contre les citoyens qui font journellement l'exercice, comme des troupes régulières. Un warrant a été rendu contre les éditeurs du Felon, journal qui a remplacé celui publié par Mitchell. John Keilly a été mis en accusation, comme coupable de se livrer à l'exercice des armes à feu.

St. Louisbourg.—La taxe dite, annuity tax, a donné lieu à une émeute.

Russie.—On craint une révolution à Saint Pétersbourg;

par suite de laquelle 300 personnes ont perdu la vie. Le choléra fait de rapides progrès, six nouveaux hopitaux ont été ouverts à Moscou.

Un terrible incendie s'est déclaré dans le district d'Orel; maisons brûlées, 3,000, perte approximative, £65,000.

Turquie.—A Pérou, une insurrection a éclaté parmi les esclaves des Galères, 500 ont été tués.

Prusse et Danemark.—Il y a toujours une grande agitation à Berlin: l'Archiduc Jean a été nommé lieutenant-général de l'Empire d'Allemagne.

Un armistice de trois mois a été conclu entre la Prusse et le Danemark.

Autriche, Italie.—La tranquillité est rétablie dans l'Autriche. Les Autrichiens ont repris possession de presque toutes les provinces Italiennes qui formaient autrefois la république de Venise. Charles Albert reste inactif.

Rome est dans l'agitation. Le Pape a eu une attaque d'apoplexie.

Espagne.—Les Carlistes sont prêts à lever l'étendard de l'insurrection.

FAITS DIVERS

DÉBENTURES.—Le gouvernement vient d'émettre des débentures de £5 chaque et qui portent intérêt à 6 p. 100 par an, du jour de la date. Le montant émis le 21 du courant était de £3,410. Presque tout le monde s'accorde à regarder cette émission de débentures comme un excellent moyen de suppléer au manque temporaire de numéraire. D'ailleurs ce qui prouve que c'est là quelque chose de bien sûr, c'est qu'un grand nombre de personnes qui ont quelque argent, s'empressent d'acheter de ces débentures.

NOMINATIONS.—La Gazette Officielle de samedi contient les nominations suivantes : F. H. Forbes, éc., arpenteur; John Henderson, inspecteur des douanes de S. M.; Thomas Haley, officier préventif des douanes de S. M.; John C. Walbrick et Horace C. Hastings, éc., médecins et chirurgiens; H. Aubertin, J. Charand, J. Dacier, J. C. Manning, J. S. Priest, W. Cantwell, J. Halbrooke, J. B. Ste. Marie, F. Barbeau, F. Kennedy, F. Moncrief, J. Kelly, P. Rice, Louis Boue et L. Legault dit Décorier, éc., juges de paix pour le D. de Montréal; Michel Hamel, Honoré Roy, E. H. Marceau, A. O. Gagnon, J. Harney et Ambroise Gagnon, éc., juges de Paix pour le D. de Québec; lieutenant L. A. H. Latour, adjudant dans le 9e bataillon du régiment de Montréal; Major Olivier Berthelet, lieutenant colonel dans le 16e bataillon du régiment de Montréal.

PARLEMENT.—Par proclamation en date du 17 du courant, publié dans la G. Officielle de samedi le parlement provincial est prorogé du 24 courant au deux septembre, mais non pour la dépêche des affaires.

AGENT DES TERRES.—L. N. Gauvreau, éc., vient d'être nommé agent des terres de la couronne pour les townships de Whitworth et Viger, comté de Rimouski.

EFFET DE LA Foudre.—Vendredi dernier (21 juillet) sur les deux heures de l'après midi, le tonnerre est tombé sur l'église de Ste. Philomène, à un pied environ de la souche du clocher. Il a fait sauter une vingtaine de bardeaux; puis a pénétré à l'intérieur de la couverture où il a brisé deux chevrons et cassé un soliveau. Le fluide électrique s'est fait ensuite passage par sept ou huit trous à travers la voûte, dont deux pieds carrés ont été abattus par la secousse de ce terrible élément. Il est, après cela, glissé sur le mur, qu'il a endommagé à divers endroits. Enfin il est sorti par la grande porte, dont il a brisé un panneau, et par un éventail qu'il a mis en pièces. Une pierre du portail a été arrachée et jetée à quelque distance. Avant hier, devant se chanter une grand-messe d'action de grâces, en reconnaissance du bienfait dont la paroisse se reconnaît redevable à la divine providence, pour la conservation de son église, qui lui a coûté tant de sacrifices, et qui est si chère à la religieuse population qui la fréquente avec zèle et ferveur.

MUNICIPALITÉ.—Le village de St. Jean, comté de Chambly, vient d'être érigée (par proclamation en date du 20 courant) en une municipalité séparée.

EVÊQUE.—Mgr. Phelan est arrivé de Kingston ainsi que Mgr. Smith, coadjuteur de l'évêque de Glasgow. Mgr. Smith vient en Canada pour des objets de charité. S. G. prêchera Dimanche prochain à l'Eglise St. Patrice.

LE TEMPS.—Depuis notre dernière feuille, le temps a été des plus pluvieux. Nous espérons cependant que ces pluies n'auront pas fait de dommages aux récoltes. Hier matin, il pleuvait encore, mais dans la matinée ainsi que dans l'après-midi le temps s'éclaircit et le ciel devint serein jusqu'à 9 heures du soir, qu'il vint une ondée qui fit craindre, un moment que la pluie recommencerait pour tenir encore. Aujourd'hui il y a apparence de beau temps.

DES LEGS.—Un journal anglais rapporte qu'un M. Wolt vient de laisser en mourant, £50,000 à lord Brougham, qui ne fait que d'hériter, par une Dame Flabert, de la somme de £25,000 dont il a fait don à son frère M. W. Brougham.

ENCORE UNE CHUTE.—Le Church de Toronto vient de suivre l'exemple du Banner et du Herald de la même ville; il a cessé de paraître. L'atmosphère de Toronto ne paraît pas propice à la presse.

BEAUX ARTS.—Nous voyons par les journaux du H. C. que c'est M. Andrew Morris de Montréal, qui vient de gagner le prix, offert par le président de l'université de Toronto, pour la meilleure peinture historique de pinneau canadien.

INCENDIE.—Le Belleville Intelligencer rapporte que le moulin à la vapeur, appartenant à M. Billa Flint, M. P. vient d'être détruit par le feu. M. Flint a beaucoup perdu par cet accident, dont la cause paraît avoir été involontaire.

UNE REPONSE.—Le Patriote (journal du H. C.) s'étant permis au sujet de Lord Elgin les propos les plus honteux et les moins justifiables, le Toronto Examiner en donne un spécimen à ses lecteurs, et ajoute que la raison de cette fureur chez le Patriote, c'est que " Lord Elgin s'est conformé strictement à la constitution du pays, au lieu de devenir, comme plusieurs de ses prédécesseurs, un partisan " politique."

UN DÉPART.—Le président de la république de Liberia a dû quitter l'Amérique le 20 courant, pour se rendre en Angleterre et en France, et essayer de faire reconnaître par ces deux puissances la république dont il est le chef.

CHEMIN DE FER.—Nous apprenons que le chemin de fer de New-York et d'Osewego sera complété dans le mois de septembre prochain.

UN FEU.—Un grand incendie a eu lieu le 12 à Santiago, Chili; la perte est estimée à plus d'un demi million de piastres!

UN SABBRE D'HONNEUR.—Nous voyons par l'Abelle de la Nouvelle-Orléans que les deux paroisses de St. Bernard et de Plaquemines viennent de présenter un sabbre d'honneur au lieutenant Beauregard, qui s'est si bien distingué dans les armées américaines au Mexique.

RÉCOLTE EN IRLANDE.—M. John Egan, l'inspecteur de l'agriculture stationné à Mayo, dans une lettre adressée au Evening Post, en date du 23 juin, dit: "La récolte de patates, dans ce pays, continue à avancer d'une manière à donner la meilleure espérance qu'elle sera abondante, jusqu'à présent les patates sont très saines et il n'y a aucune apparence qu'elles seront le moins atteintes. On en apporte déjà au marché abondamment. En général, la récolte de grains, a aussi, une très belle apparence cette année."

MARTINIQUE.—Des nouvelles de la Martinique annoncent que les Nègres refusent de travailler; la culture est donc peu considérable. On redoute beaucoup que la famine ne se déclare. On attend des troupes de France. En attendant, on a organisé une garde nationale.

WASHINGTON.—Le Washington a laissé New-York le 20 pour Brème avec \$55,000 en espèces, d'autres navires emportent pour \$60,000!

ADRESSE DES HABITANTS DE ST. HYACINTHE.—A Son Excellence le très Honorable Comte d'Elgin et Kincardine, Gouverneur Général de la Province du Canada, &c., &c., &c. Mylord,

Votre présence au milieu de nous, est un événement trop heureux pour que nous le laissions passer sans en témoigner à Votre Excellence notre gratitude.

C'est pour nous, mylord, un devoir bien agréable que de donner au digne représentant de notre très gracieuse souveraine, une marque ostensible du respect et de l'attachement que nous ont inspirés la stricte impartialité de votre administration à l'intérêt que vous prenez à notre prospérité. Nous nous félicitons d'avoir l'occasion d'exprimer à Votre Excellence, que, sous son administration, le peuple du Canada a joui, d'après les lois existantes, de la plénitude de la franchise élective, et que, grâce à vos soins et à votre justice, la mise en pratique du gouvernement responsable, en cette colonie, a reçu une sanction qui promet au peuple un avenir de paix et de prospérité. Nous maquerions de reconnaissance envers Votre Excellence si, après avoir exprimé combien le peuple du Canada uni a sa félicité de l'impartialité et de la justice de votre administration, nous, habitants du Bas-Canada, en particulier, omettions d'offrir à Votre Excellence nos remerciements les plus cordiaux pour la libéralité avec laquelle votre gouvernement a préparé, dans des townships de l'est, pour nos industrieux cultivateurs, qui manquent de terres, un système de colonisation très large et conforme à leurs besoins et habitudes. Ce projet de colonisation, Mylord, outre qu'il témoigne de l'habileté de Votre Excellence à connaître les besoins de la population que la providence vous a heureusement appelé à gouverner, est encore une preuve du désir que vous avez de promouvoir sa prospérité.—Au nombre des jouissances que nous procure la visite de Votre Excellence à Saint-Hyacinthe, celle de vous voir donner à notre séminaire une preuve de votre affection et de votre estime, occupe un rang distingué. Cette maison fondée par un homme dont nous ne cessons de chérir la mémoire, le Révé. Messire Girouard, a rendu à notre pays, et sans rémunération équivalente, les services les plus importants. Marchant depuis dans la triple voie de la science, de la philanthropie et de la religion, elle s'est acquise, aujourd'hui par l'ardeur de ses savaus professeurs un mérite qui ne lui laisse rien à envier sur le continent américain.—Veuillez, Mylord, agréer l'assurance de notre profond respect pour votre Excellence et Lady Elgin, ainsi que nos vœux pour votre bonheur commun.

Pour les citoyens de Saint-Hyacinthe, E. CARTIER, Maire. Saint-Hyacinthe, 19 juillet 1848.

EXAMENS DU COLLEGE JOLIETTE.—Ce n'est pas sans avoir éprouvé une vive satisfaction que nous avons assisté aux examens des élèves du Collège Joliette, qui ont eu lieu le 18 et 19 du présent. Avec quel orgueil le noble fondateur de cette florissante maison, ne doit-il pas considérer son ouvrage. Dans la traduction, l'analyse, l'histoire des peuples et le reste, les élèves ont répondu d'une manière à attester autant des soins des professeurs que de l'assiduité et de la diligence de l'élève. Quelle belle perspective pour le pays, si nous pouvions voir multiplier des institutions de cette espèce. Gloire donc, au fondateur de cet établissement qui a su prendre l'initiative en laissant l'exemple aux vieilles paroisses, au sein desquelles la localité et la position importante nécessitaient de semblables établissements. Après le discours de clôture, le membre du comté improvisa une allocution en témoignage du contentement qu'il éprouvait des progrès des élèves. M. le grand-vicaire Mansau fit ensuite quelques remarques appropriées à la circonstance. La rentrée des élèves est fixée au 6 septembre prochain.

Echo des Campagnes. UNE QUETE.—La quête qui a eu lieu à Notre-Dame hier, au profit de la caisse de la société de Saint Vincent de Paul, a produit un peu au delà de 27 louis. Il n'y avait pas autant de monde à la messe que les circonstances le faisaient espérer. J. de Québec.

M. O'REILLY.—De révérend M. O'Reilly est arrivé hier à Québec, de Sherbrooke, et doit se trouver à une assemblée publique devant avoir lieu prochainement, pour des fins de colonisation des Townships.

Journal de Québec du 22. EMPOISONNEMENT.—On nous écrit de Rimouski, à la date du 18 juillet 1848.

"Un malheur affreux a jeté la consternation dimanche dernier, parmi les habitants de cette paroisse; neuf personnes se sont empoisonnées d'avoir mangé des moules, (espèce de petites huîtres,) que les gens d'ici appellent coques, qui dans cette saison-ci paraissent être un poison violent. Deux d'entre elles, un nommé André Fraser de la Rivière du Loup et un autre du nom de Gagné, de Ste. Lucie, sont mortes presque subitement, comme frappées de la foudre; les autres, grâce aux prompts secours des médecins, ont été heureusement rappelés à la vie. Au moment où je vous écris deux autres sont encore extrêmement faibles, mais on espère les réchapper."

Idem. PRIÈRES.—Le carillonneur de la congrégation des évêques et réguliers a adressé aux évêques d'Italie une circulaire, en date du 30 mai, pour leur demander des prières publiques, à l'effet d'appeler les bénédictions divines sur les

négociations que Sa Sainteté vient d'ouvrir avec l'empereur d'Autriche. Le clergé et les fidèles sont invités à prier non-seulement pour la paix de l'Italie, mais pour que Dieu écrive aux autres contrées de l'Europe la douleur de voir couler le sang chrétien.

RÉSIGNATION.—Voici la lettre que les membres de la commission exécutive ont adressée au Président de l'assemblée nationale:

Citoyen Président, La commission du pouvoir exécutif aurait manqué à la fois à ses devoirs et à son honneur, en se retirant devant une sédition et devant un péril public. Elle se retire seulement devant un vote de l'Assemblée. En lui remettant les pouvoirs dont vous l'avez investie, elle rentre dans les rangs de la représentation nationale pour se dévouer avec vous au danger commun et au salut de la république.

Les membres de la Commission du pouvoir exécutif, F. ARAGO, LEDRU-ROLLIN, GARNIER-PAGÈS, LAMARTINE, MARIE. Le Secrétaire, PAGERRE.

MGR. DE PARIS.—On lit dans le Constitutionnel: "Après avoir été atteint si malheureusement, M. l'Archevêque de Paris a été transporté dans une maison de la rue Saint Antoine, puis on l'a, vers trois heures, transféré à l'archevêché. Pendant la route, il était escorté par des gardes mobiles. La physionomie d'un de ces courageux enfants l'avait frappé, l'ayant vu combattre et arracher un sabre à un insurgé, après en avoir reçu des blessures à la tête. Il l'a fait approcher, il avait encore la force de soulever ses bras, il a pris une petite croix de bois surmontée d'un crucifix et suspendue à un collier noir, et l'a semé au jeune héros, en lui disant: Ne quitte pas cette croix... mets-la sur ton cœur, cela te portera bonheur... François Delavignère, c'est le nom du garde, a fait serment, les mains jointes et dans une attitude de prière, de conserver à jamais ce précieux souvenir du vénérable prélat mourant."

Proclamation de l'Assemblée nationale au peuple Français. "Français, —L'anarchie est vaincue; Paris est debout et justice sera faite.

"Honneur au courage et au patriotisme de la garde nationale de Paris et des départements.

"Honneur à notre brave et toujours glorieuse armée, à notre jeune et intrépide garde mobile, à nos Ecoles, à la garde républicaine et à tant de généreux volontaires qui sont venus se jeter sur la brèche, pour la défense de l'ordre et de la liberté.

"Tout, au mépris de leur vie, et avec un courage surhumain, ont refoulé de barricade en barricade, et poursuivi jusque dans leurs derniers repaires ces forcenés qui, sans principes, sans drapeaux, semblaient ne s'être armés que pour le massacre et le pillage.

"Famille, institutions, liberté, patrie, tout était frappé au cœur; et, sous les coups de ces nouveaux barbares, la civilisation du 19e siècle était menacée de périr.

"Mais, non! la civilisation ne peut pas périr; non, la république ne périra pas.

"Nous le jurons par la France tout entière, qui repousse avec horreur ces doctrines sauvages où la famille n'est qu'un nom et la propriété qu'un vol.

"Nous le jurons par le sang de tant de nobles victimes tombées sous des balles fratricides.

"Tous les ennemis de la république s'étaient ligués contre elle dans un effort violent et désespéré; ils sont vaincus et désormais aucun d'eux ne peut tenter de nous rejeter dans de sanglantes collisions.

"Le sublime élan qui, de tous les points de la France, a précipité vers Paris des milliers de soldats citoyens, dont l'enthousiasme nous laisse encore tout émus, ne dit-il pas que, sous le régime du suffrage universel et direct, le plus grand des crimes est de s'insurger contre la souveraineté du peuple, et les décrets de l'Assemblée nationale ne sont-ils pas là aussi pour confondre de misérables colonies, pour proclamer que dans notre république il n'y a plus de classes, plus de privilèges possibles, que les ouvriers sont nos frères, que leur intérêt à toujours été pour nous l'intérêt le plus sacré, et qu'après avoir rétabli énergiquement l'ordre et assuré une sévère justice, nous ouvrons nos bras et nos cœurs à tout ce qui travaille et souffre parmi nous!

"Français! unissons-nous dans le saint amour de la patrie, effaçons les dernières traces de nos discordes civiles, maintenons fermement toutes les conquêtes de la liberté et de la démocratie; que rien ne nous fasse dévier des principes de notre révolution, mais n'oublions jamais que la société veut être dirigée; que l'égalité et la fraternité ne se développent que dans la concorde et dans la paix, et que la liberté a besoin de l'ordre pour s'affermir et pour se défendre de ses propres excès.

"C'est ainsi que nous consoliderons notre jeune république et que nous la verrons s'avancer vers l'avenir, de jour en jour plus grande, plus prospère, et puisant une nouvelle force et de nouvelles garanties de durée dans les épreuves mêmes qu'elle vient de traverser."

VOTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.—M. le président. Voici le texte de la partie de la proclamation qui concerne Mgr. l'Archevêque de Paris, que je soumetts à votre approbation.

"L'Assemblée nationale regarde comme un devoir de proclamer sa religieuse reconnaissance et sa profonde douleur, pour le dévouement et la mort saintement héroïque de Mgr l'Archevêque de Paris."

Cette lecture est accueillie par des marques nombreuses d'approbation; le texte est voté d'acclamation.

MGR. AFFRE.—Les craintes que l'on éprouvait pour le vénérable prélat, n'étaient que trop fondées. Il a succombé le 27 juin, à quatre heures de l'après-midi; et la nouvelle de sa mort a causé un deuil universel. Cette cruelle catastrophe, dit le Journal des Débats, comble la mesure de la douleur nationale. C'est maintenant qu'on pèse et qu'on juge ce que coûtent les guerres civiles. Hélas! quelques heures avant de recevoir le coup mortel, le courageux évêque parcourait nos rues au milieu des bénédictions populaires. Apôtre du Dieu de paix, de clémence et de pardon, il allait porter la croix et le signe de la réconciliation au milieu du meurtre et du carnage. Il est tombé sur le lieu même de la bataille; et on dirait que, par pitié pour l'humanité, Dieu a voulu caclier dans les ténèbres la main qui avait commis ou cet épouvantable crime ou cet affreux malheur. En présence de ce sacrifice sublime, les cœurs chrétiens seront partagés entre le sentiment d'un saint orgueil et celui d'une inconsolable tristesse. L'histoire de l'Eglise n'offre pas une plus admirable page. Emporté sanglant à travers les barricades, la seule pensée, la seule parole du martyr était: "Que mon sang soit le dernier versé!"

HORREUR.—Dimanche soir, dix ou onze femmes, qui venaient de l'au-de-vie empoisonnée aux militaires stationnés sur la place de l'Hôtel-de-Ville, ont été immédiatement passées par les armes: quelques militaires ont succombé.

UN TRAIT.—A l'attaque de la troisième barricade de la rue des Postes, une jeune garde mobile blessé à mort est conduit par son camarade chez les sœurs du Bon-Pasteur, n° 40. Ils entrent par la chapelle; à la vue de l'autel, le blessé, au lieu d'entrer dans la maison qu'on lui ouvrait, se dirige vers l'autel, appuyé sur son fusil, et de l'autre côté sur son compagnon. Arrivé au marche-pied de l'autel, il jette de côté son fusil, veut s'agenouiller, tombe et expire sur le marche-pied. Son camarade, vivement ému, demande à la sœur, un prêtre... On le conduit chez un prêtre du voisinage, où il se confesse avec de grands sentiments de foi et d'héroïsme guerrier. Il se retire, plein d'un nouveau courage

LE CLERGÉ.—Durant les quatre jours de la sanglante lutte, qui vient de finir, le clergé de Paris, par ses actes de dévotion et d'incessante charité, n'a fait que grandir dans l'estime d'une population qui le vénérât déjà depuis long-temps. Partout MM. les curés, leurs dignes vicaires et les prêtres étrangers à la capitale, se sont montrés dignes de l'illustre chef qui vient de périr victime de son amour pour ses frères. On cite mille traits d'admirable dévouement. MM. les curés de Saint-Merry, de Saint-Etienne-du-Mont, de Saint Séverin, de Saint-Jacques-du-Haut-Pas et de Saint-Médard au plus fort du combat, accoururent auprès des blessés et offrirent leur église, pour servir d'ambulance. Au faubourg Saint-Antoine, le clergé descendit dans les rues avec les respectables prêtres de la congrégation de Picpus; tous prêchaient la paix et en même temps pansaient les blessés et les transportaient eux-mêmes sur des civières dans les hôpitaux et les ambulances. Les gardes nationaux, les gardes mobiles, les troupes de ligne, s'agenouillaient avec respect les brancards que portaient sur leurs épaules, quatre par quatre, ces prêtres en soutane. Dans les quartiers où les prêtres étaient trop éloignés, on voyait de temps à autre des ecclésiastiques accourir auprès des convois de blessés, offrant leurs soins et les secours de leur saint ministère. C'est ainsi qu'on a entendu M. l'abbé Coqueran, s'approchant d'une charrette pleine de braves convertis de blessures, s'écrier: "Mes amis je suis prêtre; recommandez-vous à Dieu, je vais vous donner l'absolution." Tous s'inclinèrent avec le plus profond respect à cette parole du zélé ministre de Jésus-Christ.

MISSIONNAIRE.—On écrit de la Chine, 24 avril:

"Un missionnaire italien, le Père J. B. Torre, du Hou-Kouang, a été pris et conduit sous escorte à Canton; il est arrivé si malade qu'il a expiré quelques heures après son arrivée entre les mains du docteur Parker, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis, qui l'avait accueilli. Son cadavre a été porté à Hong-Kong, pour y être enseveli. Les médecins anglais ont déclaré que sa mort avait été la suite naturelle d'une fièvre très-forte, qui l'a assailli pendant le voyage. Mais quelques personnes disent que la fièvre a été causée par le manque de nourriture. Suivant leur louable habitude, les Chinois n'auraient donné à ce missionnaire que le moins de riz possible."

GRÈCE.—On écrit d'Athènes, le 22 mai:

"A Athènes les esprits sont très-agités. Un parti armé est venu de la Morée se joindre aux mécontents de la capitale. Ce mouvement aurait pour but de demander le changement du ministère et la dissolution de la chambre des députés. Les troupes sont appelées des divers points de la Grèce au secours d'Athènes. Il n'y a pas jusqu'aux quelques gendarmes de l'île de Sauterion qu'on n'ait fait venir. Leur départ a été l'occasion de quelques manifestations malveillantes contre les riches et surtout contre les catholiques."

HORRIBLE LANGAGE.—Parmi les prisonniers que la 3ème légion escortait pour les conduire au Luxembourg, nous en avons entendu un qui disait: beaucoup de ces imbéciles-là se battaient sans savoir pourquoi, moi, au moins, je le savais, je me battais pour piller.—Un autre disait: J'avais bien promis que j'en ferais vingt, je n'ai pu en faire douze.—Beaucoup d'autres se vantaient, avec cynisme, de meurtres qu'ils n'ont peut-être pas commis.

EGYPTE.—Suivant des nouvelles d'Alexandrie à la date du 9 courant, on continue à désespérer de la vie de Méhémet-Ali. Il est tombé dans l'imbécillité.

Irachim-Pacha anticipe sur son règne prochain par de grandes mesures, d'économie dans les services publics du pays.

RÉPARATION.—La République française, dont le pavillon avait été insulté dans le golfe Adriatique, sous les canons d'un fort autrichien, a obtenu réparation de cet outrage par vingt-cinq coups de canon; la destination du coupable et une indemnité pécuniaire au capitaine du navire canoné.

LE MEXIQUE.—A l'heure qu'il est, deux gouvernements se disputent déjà l'avenir, et le président Herrera n'est pas encore installé dans Mexico, que Paréls arbore ouvertement à Guanajuato l'étendard de l'insurrection, et annonce hautement l'intention d'élever pouvoir contre pouvoir, et qui plus est, congrès contre congrès. Il a pris soin lui-même de lever tous les doutes qui pouvaient encore subsister à cet égard, et une proclamation lue en son nom, le 17 juin, dans une réunion d'environ trois cents officiers, est venue poser la question dans les termes les plus explicites.

Les verbeux exposé qui précède ce document, reproduit les accusations de trahison et de perfidie si souvent proferées dans ces derniers temps, contre les auteurs du traité de Guadalupe. En conséquence, le gouvernement déloyal, qui a donné les mains à cette transaction et vendu l'honneur et les intérêts du pays, est déclaré déchû. Au lieu et place de l'état de choses actuel, l'insurrection proclame le plan suivant:

- 1° Il sera élu une assemblée nationale, composée de deux représentants par Etat, et par un territoire.
2° Cette assemblée devra se réunir dans les cinq mois qui suivront l'adoption de ce plan dans la république; elle prononcera sur le traité avec les Etats-Unis, et y demandera compte, suivant les lois, à ceux qui l'ont signé.
3° En attendant la réunion de cette convention, le pouvoir sera exercé par un comité de 3 ou 5 personnes, lesquels seront nommés par une assemblée composée d'un représentant, choisi expressément à cet effet par chaque Etat.
4° Ce comité exécutif sera revêtu de pouvoirs extraordinaires, à l'effet de préparer les moyens nécessaires à l'exécution des vœux de l'assemblée nationale, et à la libre manifestation des volontés du pays.
5° En attendant que le comité puisse être nommé régulièrement, le pouvoir sera exercé par la personne qui réunira le vote de la majorité des législatures d'état.
6° Les propriétés du clergé seront respectées et les intérêts de l'armée sauvegardés.

La liste des signatures apposées au bas de ce pronunciamiento remplit plusieurs colonnes dans les journaux mexicains, et indique suffisamment quelles forces a déjà su rallier l'étendard insurrectionnel à peine arboré. Le plan est d'ailleurs conçu avec habileté, bien qu'il soit aisè, avec un peu d'attention de démêler les vœux véritables de son auteur. Courrier des Etats-Unis.

ERRATUM.—Dans les lettres de Mgr. Hughes au No. 75, au lieu de "reste essentiel," il faut lire "rite essentiel."

MARIAGE.

A Terrebonne, lundi, le 17 du courant, par Messire A. Dupuis, vicaire de la paroisse, Louis Archambault, écrivain, notaire, de la paroisse de St. Roch de l'Acigian, et régistrateur du comté de Leinster, à Delle. Marguerite-Elisabeth, 3e. fille de Frs. Duquet, écrivain.

NAISSANCE.

A Berthier, le 14, la damé du Dr. Agapito D. Bondy a mis au monde un fils.

DÉCÈS.

En cette ville, le 21, James, enfant de M. Jas. Potts, âgé de 3 ans et 2 mois. A Chrimby, le 19 du courant, dame Noël Darche, âgée de 62 ans.

MARY LENNEN.

ON demande des nouvelles de MARY LENNEN, qui est venue en Amérique l'été dernier avec ses deux jeunes frères, Patrick et James, dont les parents sont morts dans la traversée. Ses frères sont d'abord allés aux Etats-Unis, et sont revenus à Montréal pour retrouver leur sœur. On recevra avec reconnaissance, chez M. JOSEPH SIMMONS, à la maison du gardien de la barrière du chemin (d'en bas) de Lachine, toute information sur compte de MARY LENNEN.

Les journaux de Montréal feront un acte de charité et d'humanité en reproduisant gratis l'annonce qui précède. Montréal 25 juillet 1848.

COLLEGE DE MONTREAL.

LES examens publics du collège de Montréal commenceront le 25 du courant et se termineront le 26 par la distribution solennelle des prix. On ne sera admis à la séance du MERCREDI soir qu'avec une carte d'entrée. La rentrée des classes est fixée au 19 septembre.

L. VILLENEUVE, Ptre. Directeur du Collège. 13 Juillet.

SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

LES exercices publics du Petit Séminaire de Québec auront lieu MARDI le 25, MERCREDI le 26 et JEUDI le 27 courant. Séances, à 8 1/2 heures du matin, et à 1 heure de l'après-midi. Les classes de latinité paraîtront comme d'usage, en commençant par les moins avancées; celles de philosophie viendront ainsi: Mardi P. M. les mathématiques; Mercredi P. M. l'astronomie; Mercredi matin et Jeudi P. M. la physique. A la suite des exercices de chaque jour, il y aura une Discussion sur le Libre Echange, la Liberté de Commerce et la Libre Navigation du St. Laurent.

Le tout sera terminé par la Distribution des Prix. Les vacances s'ouvriront Vendredi matin, 28 courant, à 8 heures. La rentrée est fixée au 14 septembre. L'invitation est générale aux parents des élèves et aux amis de l'éducation qui sont priés de se munir d'une carte d'admission. 18 juillet 1848.

COLLEGE DE NICOLET.

LES examens publics du séminaire de Nicolet auront lieu le 26 et le 27 du courant. La première séance commencera à 1 heure P. M., mercredi le 26; la seconde à 8 heures A. M., jeudi le 27. Les amis de l'éducation sont invités à les honorer de leur présence. Les vacances commenceront le 27 après-midi, et se termineront le 19 septembre. Nicolet, 14 juillet 1848.

COLLEGE DE STE. THÉRÈSE.

LES exercices littéraires du Collège de Ste. Thérèse se termineront le 26 du courant après-midi; ensuite commenceront les vacances qui dureront jusqu'au 7 septembre. DUCHARME, Ptre. Ste. Thérèse, 13 juillet 1848.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION.

LES examens publics du Collège de l'Assomption auront lieu le 25 et le 26 du courant, en quatre séances, deux par jour, une le matin et l'autre l'après-dîner; et l'ouverture des classes se fera le seize de septembre au matin. Montréal le 7 juillet 1848.

INSTITUTEUR.

UN INSTITUTEUR d'expérience et qualifié pour tenir une Ecole-MODELE désire prendre un engagement pour une ou plusieurs années à commencer au premier de juillet prochain sous les ordres des Messieurs les Curés et Commissaires d'Ecole, soit dans le DISTRICT de MONTREAL, des TROIS-RIVIERES ou de QUEBEC. Dans une Ecole MIXTE; sa Dame peut prendre l'instruction de filles. Il peut enseigner la vraie prononciation de la langue anglaise. L'arithmétique dans toute son étendue d'après les meilleurs auteurs anglais, la tenue des livres de compte, l'arpentage, etc. etc. Il sera utile pour les catéchismes, les cérémonies du chœur en général. Il exerce sa profession suivant la méthode si facile de Lancaster. S'adresser soit par lettre à la poste ou autrement; à Messire CHARLARD, prêtre et curé de St. Etienne de Beauharnais.

A VENDRE.

UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain. JOSEPH LAJEUNESSE. Montréal, 18 juillet 1848.

DEMANDE

ON demande immédiatement à St. Constant un Instituteur pour tenir une Ecole-MODELE, muni de certificats de moralité et de capacité; et un autre pour une Ecole commune. Une place comme Chantre est aussi offerte aux dits Instituteurs. S'adresser au Curé du lieu.—qf. St. Constant, 7 juillet 1848.

EXTRAITS DES JOURNAUX D'EUROPE.

LA SITUATION.—Bossuet dit quelque part que les événements de ce monde ont des contre-coups qui déroutent les plus habiles politiques. A plus forte raison, doivent-ils embarrasser des gens qui ne passent pas pour être de très-habiles politiques. Nos républicains de la ville soupçonnaient-ils, après leur triomphe de février, que le héros de Strasbourg et de Boulogne serait, pour eux, dans très-peu de temps, un grave péril? que celui qui avait à peine inquiété un instant une royauté nouvelle et non des plus solides, compromettrait d'une manière sérieuse leur nouvel établissement? Le National dernièrement nous vantait le suffrage universel, comme une des bases inébranlables de sa nouvelle République. Se doutait-il que bientôt ce suffrage universel, écartant tous ses candidats, lui amènerait Louis Bonaparte élu pour quatre départements; que cette élection mettrait la division entre les représentants de la nation et le pouvoir exécutif, et jetterait l'alarme dans les conseils du gouvernement; de telle sorte que la république du 24 février paraîtrait plus chancelante au bout de trois mois que le premier jour? D'un autre côté, si la nouvelle forme de gouvernement satisfait tous les vœux, si elle est la pensée de toute la France, comme nous l'assurait encore tout à l'heure M. de Lamartine lui-même, comment le premier aventurier venu, pourrait-il lui faire courir un danger sérieux? Quand on a pour soi, nous ne dirons pas l'unanimité, ce qui est moralement impossible, mais l'immense majorité des vœux d'une nation qu'on sait gouverner on n'a pas, ce nous semble, une si grande frayeur des prétendants, et on s'en occupe beaucoup moins. Mais ce n'est pas tout d'avoir étalé de belles théories sur le papier. D'avoir fait de grandes promesses sur le Perron de l'Hôtel-de-Ville et dans la salle de Luxembourg; il faut les tenir, il faut les réaliser. Ce n'est pas tout de s'être mis avec un parfait désintéressement à la place de ses adversaires; il faut mieux faire, et c'est là que commencent les embarras que le temps ne fait qu'accroître.

M. THIERS.—On s'est beaucoup entretenu dans le monde religieux et politique d'une lettre de M. Thiers exprimant, à l'égard du clergé, une opinion bien différente, de celle qu'on lui connaissait on qu'on lui attribuait jusqu'ici. Deux raisons nous ont empêché de publier cette lettre, dont une copie est parvenue depuis long-temps entre nos mains. Nous savions que l'auteur désirait que cette espèce de confidence faite à un ami ne fût point livrée à la publicité; et en second lieu, au moment où le nom de M. Thiers était porté sur plusieurs listes de candidats, nous aurions craint d'affaiblir le mérite et l'effet de cette conversion, en lui donnant l'apparence d'une réclame électorale. Aucune de ces raisons n'existe plus aujourd'hui: M. Thiers a été nommé à l'Assemblée nationale par cinq collèges électoraux, et un journal étranger en publiant sa lettre nous dispense d'une plus longue discrétion. Voici donc cette lettre qui justifie parfaitement le vif intérêt qu'elle a excité: Ami de la Religion.

LETTRE DE M. THIERS A M. M. DE M., ANCIEN DÉPUTÉ. Paris, le 2 mai 1848.

Mon cher M. Voici mon avis sur vos questions fort imposantes du moment présent. Vous connaissez l'entêtement ordinaire de mes opinions politiques, sociales, économiques; vous savez mon peu de goût pour la députation; vous êtes donc bien convaincu que je ne ferais pas le sacrifice d'une seule de mes façons de penser à la multitude électorale. Mais je suis quelquefois dépité en voyant les sortes d'opinions que me prêtent plusieurs de vos amis à l'égard du clergé; il me semble qu'après avoir lu ce que j'ai écrit sur le concordat, ils devraient être un peu plus éclairés sur mes sentiments vrais. En tout cas, la révolution du 24 février aurait changé beaucoup de choses à ce sujet, et ne permettrait pas un doute, si on en avait un seul. J'ai toujours cru qu'il fallait une religion positive, un culte, et qu'en ce genre ce qu'il y avait de plus ancien était ce qu'il y avait de meilleur, comme c'était ce qu'il y avait de plus respectable. Aujourd'hui que toutes les idées sociales sont perverties, et qu'on va nous donner dans chaque village un instituteur qui sera un phalanstérien, je regarde le curé comme une indispensable rectification des idées du peuple: il lui enseignera au moins, au nom du Christ, que la douleur est nécessaire dans tous les états, qu'elle est la condition de la vie, et que, quand les pauvres ont la fièvre, ce ne sont pas les riches qui la leur envoient.

Sans saisie, il n'y a pas de clergé. Beaucoup de catholiques se trompent à cet égard et s'imaginent qu'en renonçant au salaire, ils seront affranchis de l'Etat: ils ne seront affranchis que de la peine de toucher leur argent; mais voilà tout. Le joug sera de fer pour eux comme pour nous tous, et ils mourront de besoin dans leur servitude aggravée.

Qu'on soit bien convaincu que, dans les neuf dixièmes de la France, on laisserait mourir je fais les prêtres. En Vendée peut-être on les nourrirait; de grands propriétaires même pourraient former une caisse où il y aura quelques millions (ce dont je doute), et Dieu sait ce qu'on fera de ces millions!!! Je ne cesse, mon cher M., de vous le dire depuis deux mois: Avec ce système, nous ferions rétrograder la France jusqu'à l'Irlande.

Quant à la liberté d'enseignement, je suis changé! Je le suis, non par une révolution dans mes convictions, mais par une révolution dans l'état social. Quand l'université représentait la bonne et sage bourgeoisie française, enseignait nos enfants suivant les méthodes de Rollin, donnait la préférence aux saines et vieilles études classiques sur les études physiques et toutes matérielles des promoteurs de l'enseignement professionnel; oh! alors, je lui voulais sacrifier les libertés de l'enseignement. Aujourd'hui je ne suis plus là, et pourquoi? Parce que rien n'est où il était. L'université tombant aux mains des phalanstériens, prétend enseigner à nos enfants un peu de mathématiques, de physique, de sciences naturelles et beaucoup de démagogie, je ne vois de salut, s'il y en a, que dans la liberté d'enseignement. Je ne dis pas qu'elle doive être absolue et sans aucune garantie pour l'autorité publique; car enfin, s'il y avait un enseignement Carnot et au-delà un enseignement Blanqui, je voudrais bien pouvoir empêcher au moins le dernier! Mais, en tout cas, je répète que l'enseignement du clergé, que je n'aimais point, pour beaucoup de raisons, me semble maintenant meilleur que celui qui nous est préparé.

Telle est ma façon de penser sur tout cela. Je suis tout ce que j'étais; mais je ne porte mes haines et ma chaleur de résistance que là où est aujourd'hui l'ennemi. Cet ennemi c'est la démagogie; et je ne lui livrerai pas le dernier débris de l'ordre social, c'est-à-dire l'établissement catholique. S'il fallait livrer ceci à l'impression, je le raisonnerais plus fort et avec plus de convenance de langage; mais on peut le communiquer à ses amis, sans indiscrétion; je n'en désavouerai rien que l'impression; car j'aime mieux faire ma feuille pour paraître en public.

(Signé) THIERS.

DES JEUX.—Le 21, dans la soirée, des rassemblements nombreux se sont formés sur la place de l'Hôtel-de-Ville et sont devenus peu après assez agressifs. Ils étaient composés, en grande partie, de ces meneurs qui semblent avoir pour mission de perpétuer le désordre et d'empêcher la reprise du commerce et du travail. Après avoir proféré à plusieurs reprises les cris de Vive Louis-Napoléon! ils se sont formés en bande et sont allés danser en rond autour de l'arbre de la liberté, à l'extrémité de la place, en chantant la Carmagnole, s'interrompant de temps à autre pour crier Vive Louis-Napoléon! Nous l'avons vu! qu'ils chantaient en chœur sur l'air des lampions! Puis ils ont voulu forcer des citoyens qui passaient à pousser le même cri; l'un de ceux-ci ayant répondu par le cri de Vive la République! a été aussitôt assailli par ces individus, qui l'ont violemment maltraité en criant A bas! et A l'eau le réactionnaire! Des gardiens de ville sont arrivés et ont délogé la personne attaquée, mais ils ont été assaillis à leur tour, et l'un d'eux a été terrassé sans mouvement sur le pavé. La force publique est alors intervenue; un certain nombre d'arrestations ont été faites. Parmi les individus conduits à la préfecture de police, sept ou huit étaient porteurs d'armes cachées.

UN AVEU.—On nous communique le fait suivant: Une femme de chambre, placée depuis quelques années dans une bonne maison, est venue il y a peu de jours annoncer à sa maîtresse qu'elle était obligée de cesser son service. Cette femme de chambre était très-aimée de ses maîtres, et ils firent près d'elle toutes les instances pour qu'elle restât avec eux. C'est impossible, leur répondit la femme de chambre; vous comprendrez facilement que je ne puis rester, mon mari vient d'être nommé préfet. (Constitutionnel)

CULTE.—Le ministre de l'instruction publique et des cultes, vient de mettre à la disposition du commissaire du gouvernement, à Versailles, une somme de 30,000 francs pour terminer les travaux de restauration de la cathédrale.

SUISSE.—Dans la dernière diète extraordinaire tenue à Berne, un député protestant fit la proposition étrange de ne plus admettre désormais en Suisse un nonce du Saint-Père, mais un simple représentant laïque. Il nous est agréable d'annoncer que cette proposition n'a eu aucun succès dans la diète: elle n'y a obtenu que deux voix et demie; tout le reste de l'assemblée s'est prononcé contre elle. Cette décision, comme on devait le prévoir, a rempli d'une grande consolation les bons catholiques de la Suisse.

Nous lisons ce qui suit dans l'Ami de la Religion du 22 juin: Il se prépare pour demain à l'Assemblée nationale une nouvelle comédie, dont cette fois encore Louis-Napoléon Bonaparte sera le sujet. Le citoyen Lagrange, qui semble avoir été nommé pour remplir le rôle du citoyen Barbès, absent pour cause d'insurrection, est venu, au nom des clubs républicains, demander la permission d'adresser demain à la commission exécutive, des interpellations sur les mesures qu'elle entend prendre contre les conspirateurs bonapartistes. Le citoyen Lagrange nous a annoncé cette scène de mélodrame d'une voix cavernueuse, avec un geste de Brutus, en homme qui manie le fusil beaucoup mieux que la parole. Nous ne savons ce qu'il y a de sérieux derrière cette parade révolutionnaire; mais si nous avions l'honneur de siéger dans l'Assemblée nationale, il nous paraîtrait plus urgent d'interpeller le pouvoir exécutif, sur la manière dont il surveille les menées démagogiques des hommes qui, veulent nous donner le change avec les complots napoléoniens.

Il pourrait bien se faire que l'insurrection parisienne, que le télégraphe annonce, eût été amenée par ces explications. AUTRICHE.—Dans la journée des barricades, le 12, à Prague, la princesse de Wendschgratz a été tuée dans son hôtel par une femme du peuple, qui a tiré sur elle d'une maison voisine. Le fils du prince, jeune officier de cuirassiers, a été blessé d'une balle au genou.

La princesse de Wendschgratz, femme du gouverneur de Prague, était fille de feu le prince de Schwarzenberg, qui, après avoir été ambassadeur en France, a commandé (nominativement) en chef les troupes de la coalition de 1813 et 1814. La Gazette universelle allemande dit que la mère de la princesse de Wendschgratz a péri dans l'incendie qui a éclaté au bal donné en 1810 par le prince de Schwarzenberg en l'honneur du mariage de Napoléon. Ce n'est point la femme, c'est la sœur du prince qui a péri dans les flammes où elle s'était précipitée pour chercher sa fille, déjà sauvée par le major, aujourd'hui général Tattenborg.

ROME.—S. Em. le cardinal Soglia a été nommé par Sa Sainteté le Pape Pie IX, secrétaire d'Etat, président du conseil des ministres. Evêque d'Osimo depuis son élévation à la dignité de cardinal, il s'était consacré tout entier aux fonctions pastorales, et ce n'est qu'à regret qu'il les quitte aujourd'hui pour accepter le rôle fardeau que lui impose l'auguste confiance de Pie IX. Quelque difficile et lourde cependant que soit cette charge dans les circonstances présentes elle n'est au-dessus ni du dévouement du cardinal Soglia, ni de la haute capacité qui lui est universellement reconnue. Le nouveau secrétaire d'Etat a pris possession de ses éminentes fonctions le 3 juin.

Dans l'après-midi du 10 juin, au quartier-général le roi Charles-Albert a signé l'acte d'union de la Lombardie au royaume de Sardaigne.

A VENDRE

A VILLAGE ST. PAUL, un EMPLACEMENT de 50 pieds du front sur 100 pied de profondeur, avec maison en pierre d'un étage et dépendances. S'adresser au village St. Paul à M. FRANÇOIS ARCHAMBAULT, et au village de l'Industrie à M. CHARLES GOUGE. Village St. Paul, 20 mars 1848.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. VERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc. etc. Montréal, 26 mai 1848.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis Hancéville, Québec.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE J. B. ROLLAND, 24, RUE ST VINCENT, MONTREAL

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs. J. Bte. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie ECCLESIASTIQUE

Le soussigné ont l'honneur d'annoncer au public et à ses amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE. Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, sur la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront. CHAPELEAU ET LAMOTHE.

AVIS

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER de MAI prochain, l'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre. Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien. Nous prions toutes les personnes, amis de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avis, dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous confieront, en le reproduisant, un service que nous leur reudrons dans l'occasion. On s'abonne chez MM. les Curés, A Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & O. Grimaire, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville. A Montréal, chez E. K. Fabre, écrivain, No. 3, Rue St. Vincent. STANISLAS DRAPEAU, PROPRIETAIRE.

ORNEMENTS D'EGLISE.

VIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE AGENTS DE J. C. ROBILARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Eglise à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Etablissement. Au bon-vouloir et à l'encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL. L'acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout en IMITATIONS méritent en définitive les plus habiles connaisseurs. Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité.

Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et TOUJOURS A BON MARCHÉ. L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUT FAITES.

USSE. CROIX DE CHASUBLES EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs. DAMAS BLANC, Cramoisi, etc. etc. brochés tout en or. (couleurs assorties) en or et couleurs. GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants. Damas brochés en or et couleurs. (assortis de couleurs) brochures riches, naires et de bas prix. GARNITURES COMPLETES N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et es Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOILES ET VOILES DE BENEDICTION. Les Etoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités

ETOFFES ORNEMENTS. Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (d'écus nouveaux). Moire d'or à reflets riches et brillants. Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillance concours et une vente rapide, de suite de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabrications de Paris et de Lyon. ARGENTERIE D'EGLISE. Le Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'ostensoirs Châsses Encensoirs Burettes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Eglise dans les campagnes. MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation exprès (et sur leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article. On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications essentielles à éviter la moindre erreur, et les adresser à J. C. ROBILARD, No. 84, Cedar St. New-York

P. GENDRON, IMPRIMEUR

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et aux public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés. On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que LIVRES, PAMPHLETS, BILLETTS D'ENTERREMENT, CATALOGUES, CIRCULAIRES, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHEQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONNAISSANCEMENTS, ANNONCES DE DELIVRANCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC. Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRE-REDUIT.

LE VERITABLE PORTRAIT DE S. S. PIE IX.

PEINT D'APRES NATURE, A ROME, EN 1847, ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE de 28 pouces de haut sur 22 pouces de large!! CETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un des plus beaux chefs-d'œuvres de l'Ecole italienne, est mise en vente chez les Soussignés. L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui LE GRAND APOTRE DE L'EGLISE ET DE LA LIBERTÉ S. S. PIE IX ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait d'un si EXCELLENT PONTIFE. Les grandes dimensions et le mérite artistique de cette gravure, lui mériteront sans aucun doute, la première place dans les salons de nos concitoyens. CHAPELEAU & LAMOTHE. RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS LE SEMINAIRE. Montréal, 19 novembre 1847.

MANUEL

DE TEMPERANCE.

PAR LE R. P. CHINIQUY. RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES. Se vend chez MM. FABRE & CIE. MM. CHAPELEAU & LAMOTHE. A L'ÉVÊCHE.

A VENDRE

LE SOUSSIGNÉ offre en vente, à des CONDITIONS TRES-MODÉRÉS, les deux emplacements et la terre ci-après désignés, savoir: 1. UN EMPLACEMENT situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Eglise, bâti de Maison, Boulangerie, Laiterie, Grange, Hangar, Ecurie et autres Bâtimens; laquelle dite maison est des plus propres pour tenir un Hôtel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce. 2. UN EMPLACEMENT situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre aussi dans un lieu très rapproché de l'Eglise, avec les bâtimens dessus construits, consistant en Maison, Ecurie et autres Bâtimens. 3. UNE TERRE située au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne séigneuriale, aussi bâtie de Maison Etable et autres Bâtimens. Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANDRÉ ROYALD CHARRIER ECR. Avocat, No. 18 rue St. Vincent, ou au Soussigné, au Village d'Industrie. ETIENNE PARTENAIS. Montréal, 21 février 1848.—qj.

AVIS DES POSTES.

A dater de jeudi le 4 courant, et jusqu'à avis contraire, la Malle Anglaise qui doit rencontrer les steamers de Boston ou de New-York à Halifax est fermée au Bureau de Poste de Montréal à TROIS heures, P. M. les MERCREDIS et les JEUDIS alternativement, c'est-à-dire Mercredi pour les steamers qui partent de Boston et jeudi pour les steamers qui partent de New-York. — Les journaux doivent être livrés avant 1 heure, P. M. ces jours-là. Montréal, 12 mai 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de ports, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 20 2 6 Chaque insertion subséquente, 0 0 2 Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 - Chaque insertion subséquente, 0 0 11 Au-dessus de dix lignes, 1ère insertion, chaque ligne, 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1 Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré. AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE & CIE., librair Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. Vis Ste. Anne, M. F. PIOTTE, Ptre. Direct. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET & JOS. CHAPELEAU, PROPRIETAIRES ET IMPRIMEURS.